



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 OCTOBRE 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_A203

OBJET : Aménagement du territoire - Prospective et aménagement de l'espace / SCOT - Contribution financière au développement de l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix - Durance

Le 14 octobre 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Gymnase municipal de Meyreuil, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 8 octobre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - ALBERT Guy - AMAROUCHE Annie - ARDHUIN Philippe - BACHI Abbassia - BARRET Guy - BASTIDE Bernard - BENKACI Moussa - BERNARD Christine - BONTHOUX Odile - BOUDON Jacques - BOULAN Michel - BOUVET Jean-Pierre - BRAMOULLÉ Gérard - BUCCI Dominique - CALAFAT Roxane - CANAL Jean-Louis - CASTRONOVO Lucien-Alexandre - CESARI Martine - CHARDON Robert - CHARRIN Philippe - CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - CORNO Jean-François - CRISTIANI Georges - de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe - DELAVET Christian - DEVESEA Brigitte - DI CARO Sylvaine - FERAUD Jean-Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARELLA Jean-Brice - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUINIERI Frédéric - HOUEIX Roger - LAFON Henri - LAGIER Robert - LENFANT Gaëlle - LHEN Hélène - MALAUZAT Irène - MALLIE Richard - MANCEL Joël - MARTIN Régis - MEÏ Roger - MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - NERINI Nathalie - PAOLI Stéphane - PELLENC Roger - PIZOT Roger - POLITANO Jean-Jacques - PRIMO Yveline - PROVITINA-JABET Valérie - RAMOND Bernard - RENAUDIN Michel - SALOMON Monique - SERRUS Jean-Pierre - SUSINI Jules - TALASSINOS Luc - TAULAN Francis - TRAINAR Nadia - YDE Marcel

Etai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : BURLE Christian suppléé par MAUNIER André

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique - AUGÉY Dominique donne pouvoir à MALAUZAT Irène - BALDO Edouard donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle - CHAZEAU Maurice donne pouvoir à de SAINTDO Philippe - CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis - DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges - FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à TAULAN Francis - JOUVE Mireille donne pouvoir à ALBERT Guy - PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre - ROLANDO Christian donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe - ROUVIER Catherine donne pouvoir à YDE Marcel - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à MERGER Reine - SLISSA Monique donne pouvoir à CALAFAT Roxane - TERME Françoise donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - ZERKANI Karima donne pouvoir à SUSINI JULES

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMEN Mireille - BORELLI Christian - BOYER Raoul - FILIPPI Claude - FREGEAC Olivier - LEGIER Michel - PEREZ Fabien

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Frédéric GUINIERI donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 14 OCTOBRE 2014

Rapporteur : Frédéric GUINIERI

Politique publique : Aménagement du territoire

Thématique : Prospective et aménagement de l'espace / SCOT

Objet : Contribution financière au développement de l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix - Durance

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Conseil communautaire a approuvé la convention cadre 2012-2014 de l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix - Durance par délibération du 15 décembre 2011. En application de l'article 4 de cette convention, un avenant n°2 portant sur le programme 2014 ainsi que la convention financière correspondante d'un montant de 650 000€ ont été approuvés par délibération du Conseil communautaire du 3 juillet 2014.

Un plan de développement de l'Agence récemment décidé par son Conseil d'Administration prévoit un nouvel investissement humain dans des dossiers stratégiques pour le territoire du Pays d'Aix. Afin de contribuer à ce développement, il est demandé au Conseil d'approuver une participation financière supplémentaire de 35 000€.

Exposé des motifs :

L'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix-Durance bénéficie en 2014 d'une participation financière de la CPA à hauteur de 650 000 € pour répondre au programme de travail définie dans l'avenant n°2 à la convention cadre 2012-2014.

Récemment, le conseil d'administration de l'Agence a souhaité mettre en œuvre un plan de développement afin de répondre aux projets stratégiques qui émergent avec la recomposition territoriale en cours et notamment les travaux d'études relatifs aux axes Aix-en-Provence-Marseille, Aix-en-Provence-Vitrolles ou encore le plan Campus et les projets de TCSP Aixois.

Ces nouveaux dossiers représentent des travaux supplémentaires aux missions permanentes de l'Agence, définies dans le programme de travail 2014 et qui poursuit les actions engagées depuis 2012.

Ces nouvelles actions qui concernent très directement le Pays d'Aix, répondent aux orientations définies par les partenaires de l'Agence.

Cette croissance d'activité s'accompagnera rapidement de l'embauche de trois collaborateurs en CDD qui viendront en complément de l'équipe actuelle.

Pour ce faire, il est proposé d'accorder une subvention de 35 000 € comme contribution de la Communauté du Pays d'Aix au financement d'une partie des charges affectées à ces nouveaux postes.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi du 25 juin 1999 dite LOADDT ;

VU la loi SRU du 13 décembre 2000 ;

VU la délibération n°2011_A191 du Conseil communautaire du 15 décembre 2011 approuvant la convention cadre 2012-2014 de l'AUPA ;

VU la délibération n°2014_A145 du Conseil communautaire du 3 juillet 2014 approuvant l'avenant n°2 à la convention cadre ;

VU l'avis de la Commission Aménagement de l'Espace et Mobilité du 10 septembre 2014 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 25 septembre 2014.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une aide de 35.000 € à l'AUPA au titre de la contribution financière exceptionnelle de la CPA à son développement ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à prendre tout acte et toute décision pour l'exécution de la présente délibération ;
- **DIRE** que les dépenses résultant de ces opérations seront imputées sur le budget de fonctionnement de la communauté sur la ligne budgétaire 824-6574 qui présente les disponibilités suffisantes ;

OBJET : Aménagement du territoire - Prospective et aménagement de l'espace / SCOT - Contribution financière au développement de l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix - Durance

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	85
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	85
Majorité absolue	43
Pour	85
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS/MASINI

22 OCT. 2014